



Regulatory & Compliance Services financiers

Services de conseil complets dans le domaine droit des marchés financiers.

Chez Grant Thornton Suisse / Liechtenstein, nous proposons différents services dans le domaine du droit des marchés financiers pour les banques, les maisons de titres, les assurances, les formes de placement collectif, les directions de fonds, les gestionnaires de fortune, les instituts Fintech, les autres intermédiaires financiers et les autorités de surveillance.

Tous les spécialistes de l'équipe Regulatory & Compliance FS disposent d'une formation juridique. Formation ainsi qu'une solide et longue expérience professionnelle dans le secteur financier. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos experts-comptables du secteur «Audit Financial Services» et conseillons principalement des banques, des gestionnaires de fortune et d'autres établissements financiers dans tous les domaines du droit de la surveillance des marchés financiers.

Nos services de Regulatory & Compliance dans le domaine des services financiers couvrent les thèmes suivants :

1. SCI, gestion des risques & compliance

Notre compétence principale réside en particulier dans les services de gestion de la compliance et des risques pour les prestataires de services financiers : nous utilisons notre savoir-faire issu de l'activité d'audit réglementaire et nous sommes à votre disposition en tant que conseiller et partenaire d'externalisation. Nous vous aidons à mettre en œuvre les thèmes de la gestion des risques et de la compliance dans votre entreprise.

Les services peuvent être obtenus sous forme de packages complets ou de modules, taillés sur mesure pour répondre à vos besoins concrets. Les services comprennent les domaines suivants :

Compliance / Service spécialisé LBA

- Clarifications et conseils ad hoc sur les questions de droit des marchés financiers
- Réalisation et documentation des contrôles de compliance conformément au SCI

- Prise en charge de la fonction de service de lutte contre le blanchiment d'argent
- Création et mise à jour de directives, de processus internes
- Soutien à la mise en œuvre des dispositions réglementaires
- Échange avec la direction/le conseil d'administration, l'organe de révision externe et l'autorité de surveillance

Gestion des risques

- Conseil en gestion des risques
- Réalisation et documentation des contrôles de gestion des risques selon le SCI
- Création et gestion d'une matrice intégrée des risques et du SCI
- Mise en œuvre du SCI et de la matrice des risques

Mise en oeuvre de processus, d'outils, d'instruments de travail et de modèles

- Instructions (statuts, règlement d'organisation et de gestion, instructions, organigrammes, processus)
- Business plan avec budget et calcul des fonds propres réglementaires
- Documentation sur le SCI et les risques
- Documents contractuels, formulaires, listes de contrôle, déclarations

Éducation et formation

- Organisation de formations pour les collaborateurs et d'ateliers de formation continue sur tous les thèmes réglementaires nécessaires (entre autres LBA, LEFin, LSFIn, Cross-Border, LPD, ESG)

Vous avez déjà un Risk & Compliance Officer et vous avez besoin d'aide uniquement pour des questions spécifiques ?

Nous proposons également des conseils ad hoc ou prenons en charge la suppléance de votre fonction de gestion des risques et de compliance.



2. Conseil en matière de droit de la surveillance

Vous avez une question réglementaire dans le domaine du droit des marchés financiers ? Nous vous proposons des services de conseil et rédigeons une opinion juridique dans les domaines juridiques suivants :

- Législation sur le blanchiment d'argent (LBA)
- Loi sur les établissements financiers (LEFin)
- Loi sur les services financiers (LSFin)
- Droit des infrastructures des marchés financiers (LIMF)
- Législation sur les placements collectifs (LPCC)
- Droit bancaire
- Conformité fiscale internationale (QI, FATCA, EAR, etc.)
- Réglementation ESG et questions juridiques dans le domaine de la finance durable
- Droit des sociétés et droit de la protection des données sur le marché financier

3. Accompagnement dans la procédure d'autorisation FINIG et lors des examens d'autorisation

Une procédure d'autorisation est liée à divers défis, tant en termes de temps que d'étapes de processus à atteindre. Grâce à notre longue expérience et à notre bon réseau dans le secteur financier, nous connaissons très bien les attentes des autorités de surveillance et de la FINMA et pouvons vous accompagner de manière remarquable dans le processus d'autorisation. Nous vous soutenons dans les domaines suivants :

- Préparation de la demande d'autorisation
- Création/révision des annexes nécessaires
- Ateliers de directives
- Questions relatives à la gouvernance d'entreprise
- Soutien professionnel général
- Révision des documents et accompagnement lors de la soumission de la requête
- Soutien lors des échanges et des discussions avec la FINMA et les autorités de surveillance
- Rédaction et envoi de la correspondance en collaboration avec vous
- Représentation auprès de la FINMA/des autorités de surveillance dans le cadre de la procédure d'autorisation

4. Autres services

En plus de nos compétences principales, nous proposons également les services suivants :

- Regulatory Due Diligence et Regulatory Health Check, analyses GAP
- Investigations internes et audits spéciaux
- Body Lending





Fabian Schmid

Partner, Regulatory &
Compliance Financial Services

Grant Thornton AG

T +41 43 960 72 50

E fabian.schmid@ch.gt.com



Khaled Elfeshawey

Director, Audit Financial Services

Grant Thornton AG

T +41 22 718 41 48

E khaled.elfeshawey@ch.gt.com

© 2023 Grant Thornton Suisse/Liechtenstein



Tous droits réservés. Grant Thornton Suisse/Liechtenstein fait partie de Grant Thornton International Ltd (ci-après dénommé "Grant Thornton International"). Lorsqu'il est fait référence à "Grant Thornton", il faut entendre par là la marque sous laquelle chaque société opère, est la suivante . Grant Thornton International et les sociétés individuelles sont chacune des entreprises juridiquement indépendantes. Les prestations sont fournies par les différentes sociétés indépendamment les unes des autres, c'est-à-dire qu'aucune société individuelle n'est responsable des prestations ou des activités d'une autre société individuelle. Cette vue d'ensemble a pour seul et unique but de fournir une première information. Il ne constitue ni un conseil ni une recommandation et ne prétend pas être exhaustif. Nous déclinons toute responsabilité quant à son contenu.